

Assemblée communale du 11 mai 2015

Conseil communal au complet + secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens : 16 totaux : 22

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens, et tout particulièrement à M. Benoît Curty, nouveau conseiller communal, qui pour sa première va présenter les comptes 2014.

Excusés : Mme Annette Cettou, M. Roland Cettou, Mme Françoise Flückiger, Mme Marianne Menoud, M. Damien Menoud, M. Gabriel Dorthe.

Scrutateurs : Mme Chantal Delafontaine, M. Patrice Monney

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2014 :

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2014 :

M. Benoît Curty présente et commente les comptes 2014.

Il informe que le conseil communal a fait une provision de CHF 10'000.00 au poste « immeuble ». Il explique que l'appartement du rez subit des problèmes d'humidité. Le conseil a décidé d'effectuer des travaux cette année, ils deviennent urgents. Le conseil communal de Rue a accepté cet assainissement. La commune de Chapelle paiera les factures cette année et la commune de Rue la remboursera au début de l'année 2016.

M. le Syndic remercie M. Benoît Curty pour la présentation des comptes. Il le remercie pour son engagement et apprécie ses grandes compétences.

3. Rapport de la commission financière :

M. Jean-Luc Birchmeier donne lecture du rapport de la fiduciaire Marc Gobet SA. Cette dernière déclare que les comptes sont conformes à la loi sur les communes. Elle recommande donc à l'assemblée communale d'approuver les comptes.

M. Jean-Luc Birchmeier déclare que la commission financière s'est réunie en date du 14 avril 2015 pour procéder à la vérification des comptes de la commune arrêtés au 31 décembre 2014.

La commission financière a tout d'abord pris connaissance du rapport de notre nouvel organe de révision, la fiduciaire Marc Gobet à Romont.

Elle a également parcouru le formulaire du Service des communes, à l'usage des organes de révision pour la vérification des comptes, document rempli par la fiduciaire Gobet.

Puis la commission financière a procédé à la vérification des comptes arrêtés

au 31 décembre 2014.

Les informations et explications qui lui ont été données à cette occasion lui ont donné entière satisfaction. Elle a apprécié la rigueur et la précision de la tenue des comptes de notre commune.

Les comptes 2014 présentent un total de dépenses de CHF 952'009.06 dont CHF 129'747.00 d'amortissements supplémentaires pour un total des recettes de CHF 966'771.55 ce qui nous amène à un excédent de CHF 14'762.49 contre un excédent de CHF 17'227.08 l'année précédente.

Pour l'année 2014, la somme des investissements se monte à CHF 42'422.- en charges pour des recettes de CHF 76'644.-

Au vue de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2014 tels que présentés.

Au vote, les comptes de fonctionnement et investissements 2014 sont acceptés à l'unanimité.

4. Modification du budget des investissements 2015, réfection du Cazard.

M. le Syndic rappelle que depuis quelques années le conseil communal envisage la réfection du Cazard. Pour des raisons budgétaires, ces travaux ont toujours été repoussés. Vu le bon résultat des comptes 2014, le conseil a décidé d'effectuer ces travaux cette année.

M. le Syndic donne lecture du devis et des travaux qui sont prévus : changement des parois, agrandissement de la porte pour l'accès avec un tracteur etc...

Le devis s'élève à CHF 23'000.00. Pour avoir une petite marge, le conseil soumet au vote un montant de CHF 25'000.00.

Le financement sera effectué avec les réserves 2014.

M. Roland Crausaz rappelle qu'il y avait un projet pour déplacer le Cazard à la pépinière.

M. le Syndic répond que le conseil communal a effectué des démarches auprès du service de la forêt et de la faune pour déplacer ce Cazard à cet endroit. Nous avons reçu un refus catégorique.

M. Yves Gremaud demande si on ne pourrait pas surélever le bâtiment pour obtenir plus d'aisance pour l'accès.

M. le Syndic répond que le conseil communal n'a pas effectué d'étude à ce sujet. Par ailleurs, pour un agrandissement, il faut une mise à l'enquête publique. Le Cazard ne se trouve pas en zone constructible.

Le conseil communal prend note de la remarque.

M. Roland Crausaz déclare qu'il y a la possibilité de diminuer la pente du toit en surélevant les murs d'une vingtaine de centimètres.

M. le Syndic remercie M. Roland Crausaz pour cette proposition.

5. Rapport de la commission financière :

M. Jean-Luc Birchmeier déclare que le contrôle de la commission financière s'est également porté sur les investissements supplémentaires prévus pour 2015. L'investissement de CHF 25'000.00 concerne la rénovation du Cazard.

En fonction des résultats 2014, il peut être financé par des fonds propres. Par conséquent, elle n'a aucune objection à cet investissement.

Au vue de ce qui précède, la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver l'investissement supplémentaire tel que présenté.

Au vote, la réfection du Cazard est acceptée à l'unanimité

6. Divers

M. Benoît Curty rappelle que l'hiver nous avons de temps en temps des soucis avec le bus TPF qui ne peut pas monter à Chapelle pour cause de neige.

Lorsque ces problèmes surgissent, il y a souvent un manque d'information pour les élèves.

L'hiver prochain, en accord avec les TPF, nous allons mettre en place un système SMS. Le chauffeur, s'il ne peut pas relier Chapelle, informe la centrale TPF qui avise les élèves et les parents par SMS et transmet les instructions à suivre, par exemple rester sur place, descendre à Gillarens ou autres. Le COG est également informé.

Avec ce système, on espère avoir réglé le problème.

M. Jean-Luc Birchmeier informe que le 14 juin aura lieu un pique-nique villageois au lieu-dit « Les Esserts ». Les gens de Gillarens ou autres membres des familles sont les bienvenus.

Une messe en plein air aura lieu sur place. En cas de mauvais temps, la messe aura lieu à l'église et le pique-nique à l'abri PC.

Un tout ménage sera envoyé à Chapelle et Gillarens.

M. le Syndic remercie le groupe de travail pour l'organisation de ce pique-nique. L'apéritif sera offert par la commune.

M. le Syndic remercie toutes les personnes qui œuvrent pour la commune, particulièrement la personne qui s'occupe des fleurs à bien plaisir, ses remerciements vont aussi à M. Christian Crausaz pour le Petit Chapelois ainsi qu'aux personnes qui amènent des articles ou photos. Le Petit Chapelois est toujours d'un excellent niveau.

M. le Syndic remercie ses collègues du conseil pour l'excellent travail effectué dans un bon état d'esprit.

Il lève l'assemblée en demandant aux citoyens de rester pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21'00 h.

Le Syndic Le secrétaire

Claude Gremaud Jacques Menoud